



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2017

le 1^{er} février 2017

Concerne :

Demande de crédit de Fr. 80'000.-- pour la réfection de la piste et l'anneau de course du complexe sportif de Bel-Air.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 80'000.-- destinée aux travaux de réfection du revêtement synthétique de l'anneau et la piste de course du complexe sportif de Bel-Air.

2. Préambule

C'est par voie du préavis municipal N° 24/1995 que le Conseil communal a accordé, dans sa séance du 25 octobre 1995, un crédit de construction de Fr. 1'600'000.-- pour les travaux d'aménagements sportifs du complexe de Bel-Air.

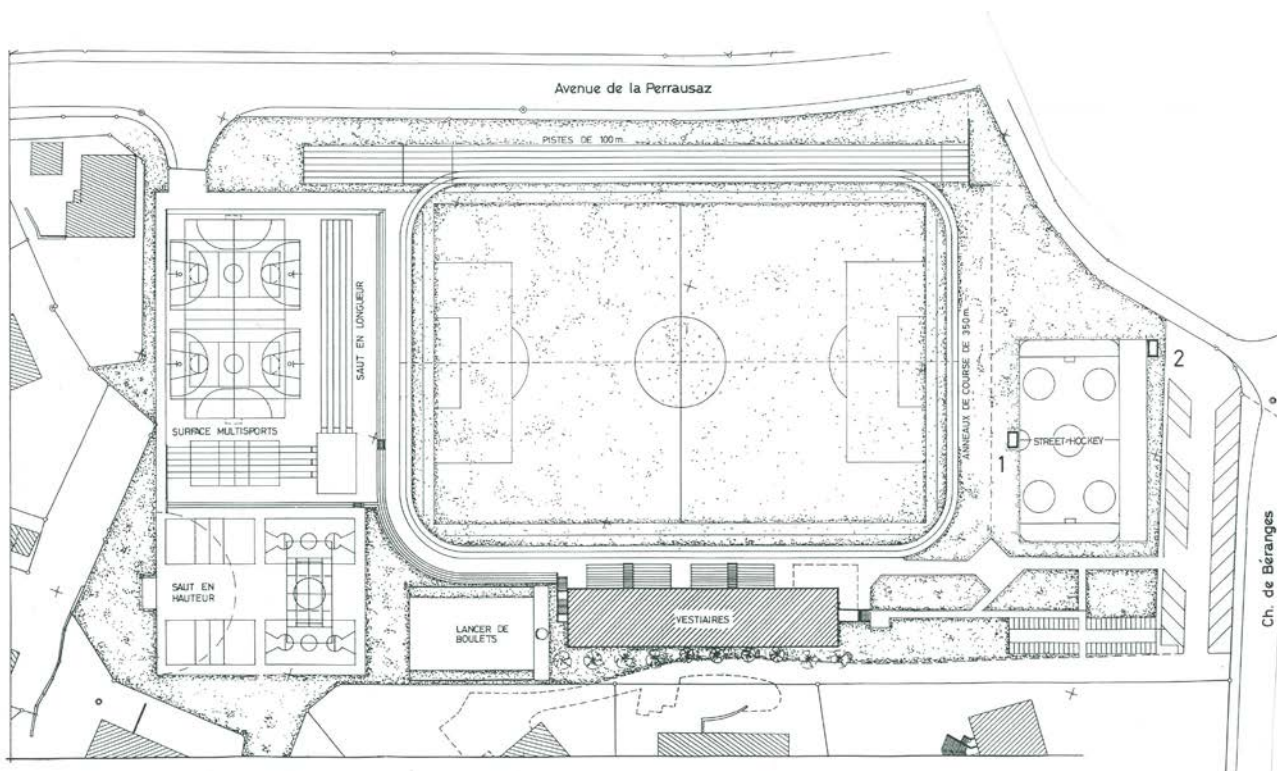
Après plus de 20 ans, des travaux de réfection sont nécessaires pour garantir la sécurité des usagers.

3. Situation *(le lieu géographique, l'état économique ou politique, l'inventaire)*

Le complexe sportif se situe « En Bel-Air » à l'intersection de l'avenue de la Perrausaz et du chemin de Béranges. La parcelle n° 630 du site couvre une superficie totale de 24'423 m², dont 656 m² sur deux niveaux pour le bâtiment qui abrite les vestiaires-douches, les sanitaires, les locaux techniques, les buvettes du club de football et du club de pétanque.

Selon le règlement sur le plan d'extension et la police des constructions du 5 juillet 1972, cette parcelle se trouve en zone d'utilité publique.





4. Historique

Rappelons que c'est en 1921 que le terrain de football de Gérénez a été réalisé. Il est resté le seul terrain de jeux de la Commune jusqu'en 1954, date à laquelle un espace a été aménagé derrière le nouveau collège de Courbet. La commune comptait alors 3'524 habitants.

C'est suite au dépôt d'une motion que le Conseil communal, dans sa séance du 27 mars 1968, a approuvé les conclusions du préavis pour l'octroi d'un crédit de construction de Fr. 220'000.-- pour l'aménagement d'un nouveau terrain de football En Bel-Air. A cette date, la commune comptait 8'526 habitants, ce qui montrait la nécessité d'améliorer les infrastructures pour la pratique du sport. La parcelle était assez grande pour recevoir dans le futur un centre sportif complet.

Le complexe tel qu'il existe aujourd'hui se compose d'une aire de jeux (basket – saut en hauteur et longueur – lancer de boulets), d'une piste de course de 100 m et d'un anneau de course de 350 m autour du terrain de football. Cette nouvelle installation a été inaugurée en juin 1996.

Le coût final des travaux s'est monté à Fr. 1'629'000.--. Les subventions du Canton et du Sport-Toto sont venues en déduction pour un montant de Fr. 132'700.--.

5. Le projet

Les travaux prévus comprennent la réfection du revêtement de sol synthétique de la piste de course de 100 m. et de celui de l'anneau, la réfection du drainage du terrain de football et la mise en place d'un éclairage sur mâts sur le pourtour du terrain pour la pratique du football.



Suite aux conclusions d'un mandat d'étude préalable, la Municipalité propose de scinder ce projet en deux étapes bien distinctes dans le temps.

Terrain de football

Visuellement, le terrain en gazon naturel est en bon état. Il est entretenu annuellement en ce qui concerne la tonte et l'arrosage par le secteur communal parcs et jardins. Quant aux travaux d'aération, de sablage et d'épandage d'engrais, ils sont sous-traités à une entreprise spécialisée. Il est constaté depuis de nombreuses années que la partie Sud Est de la surface de jeu reste très humide après les pluies. En effet, le drainage existant, situé trop profondément (- 70 cm), et un compactage important de cette épaisseur provoque une mauvaise infiltration de l'eau qui reste en surface.

La première étape de travail proposée par le bureau technique consiste à décompacter et aérer la surface avec l'outillage adéquat, à sabler en surface dans le secteur concerné, à réduire l'arrosage pour un enracinement plus profond du gazon et à effectuer un élagage du secteur arborisé qui porte ombre dans la zone Sud Est du terrain. Ce travail passerait par le budget annuel de fonctionnement. L'élagage des arbres sur la parcelle communale a déjà été effectué par le secteur communal parcs et jardins en décembre 2016.

Un remplacement complet du drainage du terrain devra être programmé ultérieurement et sera inscrit aux investissements futurs.



Eclairage du terrain

Utilisateur du terrain, le CS La Tour, souhaite l'installation d'un éclairage sur mâts sur le pourtour du terrain. Une première évaluation financière laisse apparaître que le coût d'une telle installation avoisine les Fr. 180'000.-- à 200'000.--. La Municipalité juge, d'une part, que ce travail n'est pas urgent en cette période d'investissements déjà très importants et, d'autre part, que cette réalisation devra faire l'objet d'une mise à l'enquête qui pourrait déboucher sur des oppositions du voisinage. Compte tenu de ces éléments, la Municipalité a décidé d'évaluer l'ensemble des incidences d'une telle réalisation avant d'en proposer l'investissement.



Piste de course et anneau

Après plus de 20 ans d'utilisation, la piste et l'anneau de course ont subi un vieillissement et une détérioration importante par un décollement du revêtement de finition, surtout dans la ligne droite au pied des gradins et dans l'angle sud. Il a déjà été nécessaire, à plusieurs reprises durant les années écoulées, d'intervenir pour des réparations sectorielles.



Un bureau technique spécialisé dans ce domaine a établi un rapport de l'état du revêtement. Il est arrivé à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire de refaire l'entier de la piste et de l'anneau mais qu'une réfection de 50 % de la surface permettrait de leur donner une seconde jeunesse. Cette intervention est considérée comme nécessaire afin de garantir la sécurité des usagers (écoles et privés).

Relevons que les surfaces de jeux (basket – saut en hauteur et longueur) sont en bien meilleur état. En effet, seules des interventions ponctuelles de réfection, selon nécessité, ont été et seront entreprises dans le temps dans le cadre du budget de fonctionnement.

Le projet de réfection a fait l'objet de l'élaboration d'un cahier des charges et d'un appel d'offres sur invitation conformément à la procédure des marchés publics. Quatre entreprises spécialisées ont été appelées à remplir le dossier. Trois ont répondu. Les dossiers ont été analysés par un bureau technique afin de sélectionner l'offre la plus économique.

6. Travaux et coûts

Le travail de réfection du revêtement de course consiste en :

- La mise en place d'une installation de chantier et des protections nécessaires.
- Le rabotage de 360 m² du revêtement synthétique jusqu'à l'enrobé bitumineux.
- La préparation des fonds et l'application d'un nouveau revêtement perméable à l'eau, en polyuréthane et caoutchouc – épaisseur 12 mm.
- L'application d'un vernis de finition sur l'ensemble de la surface de la piste de course et de l'anneau.
- Le nettoyage et curage du caniveau sur le pourtour intérieur de l'anneau de course.
- Le marquage des lignes de course.

Travaux préparatoires	Fr. 3'930.--
Travaux de réfection	Fr. 31'140.--
Travaux de finition	Fr. 20'820.--
Application d'un vernis de protection sur toute la surface de course	Fr. 15'120.--
Sous total	Fr. 71'010.--
Honoraires du bureau technique pour la phase réalisation	Fr. 3'980.--
Divers et imprévus	Fr. 5'010.--

Montant total TTC **Fr. 80'000.--**

Ces montants sont issus des résultats de l'appel d'offres.

Les études et les analyses préalables concernant le terrain de football, l'éclairage, la piste et l'anneau de course ont été financées par le biais du compte 300.3185.00 « honoraires, études, expertises », pour un montant de Fr. 8'154.--.

7. Planning

Dépôt du préavis :	1 ^{er} février 2017
Octroi du crédit par le Conseil communal :	22 mars 2017
Procédures administratives :	avril 2017
Début des travaux :	2 mai 2017
Remise des installations de course :	31 mai 2017

Les conditions météorologiques dicteront la durée des travaux.

8. Conséquences financières (plan des investissements)

Pour cet objet, un montant de Fr. 150'000.-- est inscrit au plan des investissements en 2017.

9. Personnel communal (conséquences sur le personnel, modification de l'effectif, engagement)

Cet investissement n'aura aucun impact sur le personnel en place.

10. Développement durable

a. Social

La remise en état des installations sportives permettra à tout un chacun de pratiquer la course sur piste dans des conditions parfaites.

b. Economique

Ce projet répond pleinement à l'entretien nécessaire du patrimoine communal. Il est conforme à la procédure des marchés publics.

c. Environnement

Le tri et l'évacuation des déchets se feront selon les normes en vigueur.



11. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 2/2017,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réfection de la piste et de l'anneau de course du complexe sportif de Bel-Air ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 80'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.081.00 « Réfection complexe sportif de Bel-Air » ;
3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.11 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 11'798'000.-- ;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
5. d'accepter la réserve pour hausse légales éventuelles en 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Olivier Martin

Adopté par la Municipalité le 16 janvier 2017

